

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Reconnue d'utilité publique - décret du 7 juillet 1932

COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DES DEUX-SEVRES

CANDIDATURE

à l'élection des membres du comité directeur pour l'OLYMPIADE 2017/2020

présentée

à l'Assemblée Générale Elective du samedi 11 mars 2017

date de clôture des inscriptions : mardi 7 mars 2017 (minuit)

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

En activité :

OUI

NON

Adresse :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone mobile :

e-mail :

CLUB et DEPARTEMENT

N° de licence

Postes précédemment occupés :

Dirigeant :

Officiel (A-B-C).....

Entraîneur :

Fait à _____ le _____

Signature :

A retourner par mail avant le

7 mars 2017

bertonlaure79@orange.fr

Extrait des statuts :

Le Comité départemental est administré par un Comité Directeur de 15 membres élu pour 4 ans.

Election du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale qui précède.

Les membres sortants sont rééligibles.

Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes de dix-huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation sur le territoire de la Ligue Régionale intéressée.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Comité Directeur.